



SWING DE HUS

Centre de reproduction du Petit Hautier
CONTRAT DE SAILLIE - IAC - 2019

Je soussigné(e) (Nom-Prénom, ou raison sociale):

Adresse

CP Commune

Tel Port Email

Atteste avoir lu et accepté les conditions générales du contrat, et déclare souscrire une saillie de l'étalon **SWING DE HUS** pour la saison 2019, aux conditions énumérées ci-dessous:

Nom de la jument:

N°SIRE (obligatoire): Race: Père:

S'agit-il d'un transfert d'embryon:

Lieu d'insémination: X Au centre du Petit Hautier

X Au centre:

Adresse du centre:

CP: Commune:

Tel: Port: Email:

Conditions d'utilisation

- **Frais techniques:** Gratuit au Petit Hautier, 216 € TTC dans les autres centres, payable à la signature du contrat et non remboursable, ni reportable.
- **Solde de saillie:** 495 € TTC à la réservation et 550 € TTC au 1/10, garantie poulain vivant. Chèque à fournir à la signature du contrat. La réservation est encaissée immédiatement et non remboursable, le solde sera encaissé au 1/10 jument pleine.
- La réservation de la saillie et l'envoi des doses ne seront effectives qu'à la réception du contrat signé et complété, à l'acquittement des frais techniques et à réception des 2 chèques de saillie. Les chèques sont à mettre **à l'ordre du Dr CHOLLET**.

Informations utiles

- **Commande de la semence congelée** du lundi au jeudi au **02 32 89 07 11** entre 8h et 12h. A réception du contrat et des règlements, **2 doses** de 8 paillettes seront envoyés au centre indiqué sur votre contrat. Pas d'envois le vendredi, les week-end et jours fériés. Pas d'envois supplémentaires pour un même contrat.
- **Obtention de la déclaration de naissance:** la date d'échéance pour le paiement du solde de la saillie est au 1/10/2019. La déclaration de naissance nécessaire à l'inscription au SIRE et au stud-book vous sera transmise après encaissement de tous les frais de monte (solde de saillie, frais de gynécologie, de transport le cas échéant...)

Conditions générales de ventes

- Le Dr CHOLLET, centre de reproduction du Petit Hautier, décline toute responsabilité en cas de problème concernant l'envoi de semence par l'entreprise de transport express. En cas de réclamation, celle-ci doit être faite au transporteur le jour de la livraison.
- Dans tous les cas, les paillettes mises à votre disposition reste la propriété de l'éta lonnier. Toute paillette non utilisée doit nous être retournée avant le 1er septembre, à votre charge.
- Dans le cadre de la garantie Poulain Vivant, après **réception du certificat vétérinaire**, l'acheteur devra payer les frais techniques et recevra 1 dose de 8 paillettes. La garantie n'est ni reportable, ni répétable.
- **En cas de vacuité de la jument, un certificat vétérinaire nous sera transmis obligatoirement au plus vite.**
- **Dans tous les cas, en l'absence de certificat vétérinaire, le solde de la saillie sera encaissé au 15/10/2019 et ne sera pas remboursable.**

J'accepte les conditions de vente, et je m'engage à payer les montants dus.

Fait en 2 exemplaires à, le

L'acheteur (Porter la mention « Lu et Approuvé »)

Le Centre du Petit Hautier